

```
$ $
$ abiword --version
2.4.2
$
$
$ /usr/sbin/pkg_info abiword

Information for abiword-2.4.2

Comment:
free cross-platform WYSIWYG word processor

Description:
AbiWord is an open-source, cross-platform
WYSIWYG word processor, based
on the GTK tool kit.

Maintainer: The OpenBSD ports mailing-list
<ports@openbsd.org>

WWW: http://www.abisource.com/
```

```
POLICES :
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... times new
roman
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... century schoolbook
L
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... bistream charter
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ...
courier
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ...Luxi
mono
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... UPRW bookman L
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... utopia
```

```
$ $
$ date
Thu Jun 1 10:28:49 CEST 2006
$ $
```

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...10 ... times new roman

notes :

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...11 ... times new roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...12 ... times new roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...14 ... times new roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...16 ... times new roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz...  
.20 ... times new roman

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
xyz...24 ... times new roman

notes :

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....10 ... century schoolbook L

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....11 ... century schoolbook L

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....12 ... century schoolbook  
L

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....14 ... century  
schoolbook L

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....16 ...  
century schoolbook L

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz.....20  
... century schoolbook L

abcdefghijklmnopqrstuwxy  
z.....24 ... century schoolbook  
L

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...10 ... bistream charter

notes :

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...11 ... bistream charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...12 ... bistream charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...14 ... bistream  
charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...16 ...  
bistream charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz...20

... bistream charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz.....

22 ... bistream charter

abcdefghijklmnpqrstuvwxyz..

...24 ... bistream charter

QUEL BREAK POUR QUELLE PAGE ?

# pages = MULTIPLE DE 4

(du coup feuilles = MULTIPLE DE 2)

column break sur les paires  
et page break sur les impaires

column	page
32	1
2	31
30	3
4	29
28	5
6	27
26	7
8	25
24	9
10	23
22	11
12	21
20	13
14	19
18	15
16	17

abcdefghijklmnopqrstuwxyz.....10 ... courier  
abcdefghijklmnopqrstuwxyz.....11 ... courier  
abcdefghijklmnopqrstuwxyz.....12 ...  
courier  
abcdefghijklmnopqrstuwxyz.....14 ...  
courier  
abcdefghijklmnopqrstuwxyz.....16  
... courier  
abcdefghijklmnopqrstuwxyz  
.....20 ... courier  
abcdefghijklmnopqrstuwx  
yz.....22 ... courier  
abcdefghijklmnopqrstu  
vwxyz.....24 ...  
courier

abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz...10 ...luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz...11 ...luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz...12 ...luxi  
 mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz...14 ...  
 luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz...16  
 ...luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvwxyz  
 .....20 ...luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstuvw  
 yz.....22 ...luxi mono  
 abcdefghi jklmnopqrstu  
 vxyz.....24 ...luxi  
 mono

6 \ dma

CORRESPONDANCE DES NUMEROS DE PAGES :

régle	exemple		
ordre du document	ordre pour l'impression	ordre du document	ordre pour l'impression
1	n	1	24
2	1	2	1
3	2	3	2
4	n-1	4	23
5	n-2	5	22
6	3	6	3
7	4	7	4
8	n-3	8	21
9	n-4	9	20
10	5	10	5
11	6	11	6
12	n-5	12	19
.....	.....	13	18
n-6		14	7
n-5		15	8
n-4		16	17
n-3		17	16
n-2		18	9
n-1		19	10
n		20	15
		21	14
		22	11
		23	12
		24	13

## FORMATS / MISE EN PAGE

format :A4 paysage

marges :

haut :20 mm

bas :25 mm

gauche :25 mm

droite :25 mm

header =0

footer =0

format

= 2 colonnes

= 2 pages par feuille

= nbr de pages du fichier=**multiple de 2**

=> protocole de rédaction :

- rédiger le contenu
- formater le texte (police, taille, style, interlignes)
- formater le document (A4 paysage 2 colonnes, marges)
- noter les numéros de pages
- metre dans l'ordre.
- insérer les (columns et page) breaks

26 \ dma

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...10 ... URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...11 ... URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...12 ... URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...14 ... URW  
bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...16 ...  
URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz...  
20 ... URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwxyz.  
...22 ... URW bookman L

abcdefghijklmnopqrstuwx  
yz...24 ... URW bookman  
L

dma / 7

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....10 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....11 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....12 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....14 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....16 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....20

... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz....

.22 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

.....24 ... utopia

abcdefghijklmnopqrstu

wxyz....28 ... utopia

### line-spacing=15pt, police 10 courier

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.



## line-spacing=14pt, police 10 courier

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. Plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". Il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. Cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## ESSAIS DE MISE EN FORME DE PARAGRAPHES :

tailles choisies 11 et 10 points

polices d'essai : times, bookman et courier

les sans sérif sont retirées des essais car pas adaptées aux publications "papier".

interlignes variables

line-spacing=13pt, police 11 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

line-spacing=13pt, police 10 courier

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=12pt, police 10 courier

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. Plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". Il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connait actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. Cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=15pt, police 11 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. Plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". Il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connait actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. Cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=13pt, police 11 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=15pt, police 10 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

line-spacing=14pt, police 10 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

line-spacing=15pt, police 11 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=12pt, police 10 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé, plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=13pt, police 10 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=12pt, police 10 bookman

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=13pt, police 10 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=14pt, police 10 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.

## line-spacing=15pt, police 10 times

Aujourd'hui, on a tendance à considérer les déchets de bois ET de matériaux dérivés sous une seule appellation : déchets de bois.

En effet, qu'il s'agisse des panneaux ou des bois "finis", toutes sortes de produits ont été ajoutés au bois d'origine ce qui fait que tout est assimilé. plus exactement cette catégorie devrait s'appeler "déchets de bois traités". il faut savoir que cette assimilation est possible car la seule technique que l'on connaisse actuellement pour détruire les bois traités est l'incinération. cette incinération se fait en général avec les ordures ménagères dans des incinérateurs de grosse capacité dont les fumées sont filtrées ("épurées") ; donc peu importe que tous les traitements soient mélangés ... une chose est sûre, brûler du bois traité à l'air libre est non seulement interdit et nocif pour l'air ambiant, mais surtout très nocif pour celui qui fait ce feu !

Peut être existe-t-il d'autres moyens de se débarrasser des déchets de bois traités mais les filières de recyclage manquent encore de transparence pour qu'il soit possible de trouver une telle information.